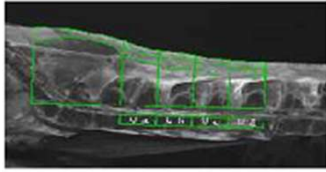


- SITES DE MESURES -

- CLASSEMENT AVEC L'IMAGE MEATER -

Décision de la Commission
du 11 Juin 2013
n° 2013/282/UE



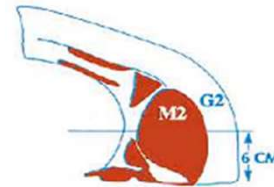
- G3** : Epaisseur minimale du gras (y compris la couenne) couvrant le muscle glutéus medius.
- G4** : Epaisseur moyenne du gras (y compris la couenne) couvrant les quatre vertèbres lombaires.
- M3** : Epaisseur minimale de muscle entre l'extrémité antérieure du muscle glutéus medius et la partie dorsale du canal médullaire.
- M4** : Epaisseur moyenne de muscle couvrant les quatre vertèbres lombaires.

Equation TMP en vigueur :

$$60,12 - 0,487 G3 - 0,133 G4 + 0,111 M3 + 0,036 M4$$

- CLASSEMENT AVEC LE CGM -

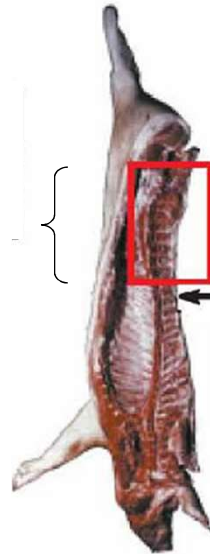
Décision de la Commission
du 28 Juillet 2008
n° 2008/677 CE



- G2** : Epaisseur de gras latéral à 6 cm de la fente entre la 3è/4è dernière côte.
- M2** : Epaisseur de muscle obtenue au même site que G2. Ces mesures sont obtenues parallèlement à la fente

Equation TMP en vigueur :

$$62,19 - 0,729 G2 + 0,144 M2$$



G2
M2
3è/4è DC
à 6 cm

- CLASSES DE POIDS -

GAMME DE POIDS		
Gamme basse	82 à 86,9 kg	
Cœur Gamme	87 à 99 kg	
Gamme haute	99,1 à 105 kg	
PORCS HORS GAMME DE POIDS - LEGERS		
P1	P2	P3
de 45 à 69,9 kg	de 70 à 77,9 kg	de 78 à 81,9 kg
PORCS HORS GAMME DE POIDS - LOURDS		
P4	P5	
de 105,1 à 110 kg	de 110,1 à 120 kg	

Le porc hors gamme lourd de plus de 120 kg est minoré de 7% de son poids de carcasse.

PORCS PIFS ET VERRASSONS		
P6	P7	P8
de 45 à 74,9 kg	de 75 à 88 kg	de 88,1 à 98 kg

Le porc pif ou verrasson de plus de 98 kg est minoré de 7% de son poids de carcasse.
Le porc pif ou verrasson est majoré de 0,373% de son poids afin de compenser le parage des organes génitaux

TYPE			
M	Mâle	C	Coche
F	Femelle	V	Verrat
S	Pif - Verrasson	P	Porcelet

- PORC FRANCAIS - QUALITE TRACABILITE -

Porcs qualifiables : Porcs d'un lot, hors pif et verrasson, P1, saisie totale et observations pièces majeures.

Porcs qualifiés : Porcs qualifiables ayant satisfait aux conditions d'ajournement et de lisibilité d'indicatif de marquage.

Lisibilité : Carcasse dont l'indicatif de marquage a été jugé "lisible" et "non tardif" selon l'échelle de notation Uniporc qui compte 3 notes :

GRILLE DE NOTATION DE LA QUALITE DU TATOUAGE		Note de Lisibilité
1. E22 ABC	Lisible	A
2. E22 ABC	Moyennement lisible (problème d'encre)	B A ce niveau, le changement de votre logo est OBLIGATOIRE afin d'être visible
3. E2 ABC	Difficilement lisible	
4. E2 / P	Illisible	
5.	Sans tatouage	C (SM)

€/kg	PLUS VALUE QUALITE			
	Lot référencé		Lot NON référencé	
Tatouage	A jeun	Non à jeun	A jeun	Non à jeun
Lisible	0,02	0	0	-0,03
Illisible	-0,01	-0,03	-0,03	-0,03

La Plus-Value Qualité d'un lot est pondérée par le poids et la Plus-Value Qualité de chaque porc.

Site du tatouage : Afin de permettre une lecture facile du tatouage, il est demandé de marquer les porcs derrière l'épaule.

Ajournement : Le poids moyen de 30 estomacs doit être inférieur ou égal à 1,4 kg.

BE : Correctement rédigé, site d'engraissement impérativement mentionné.

Présentation Communautaire des carcasses :

- Sans panne, sans rognon, sans hampe, (sans PRH)

- Equation de correction pour les porcs en OBS (avec PRH) :

Poids estimé sans PRH = arrondi de $(1,392 + 0,964 \times \text{poids avec PRH})$ à 0,1 près

- VENTILATION ET PENALITES DES CODES D'OBSERVATION -

PIECES MINEURES	
45	Fressures
46	Divers
50	1 Pied arrière
51	1 Pied de devant
52	1 Demi-épaule
53	1 Jarret arrière
54	1 Jarret avant
55	2 Pieds arrière
56	2 Pieds de devant
57	2 Demi-épaules
58	2 Jarrets arrière
59	2 Jarrets avant
64	1 Hachage, bout de plat de côte
69	2 Hachages, bout de plat de côte
70	1 Parage échine
71	XXXXXX (échine, épaules, TGS)
72	1 Partie d'épaule
73	2 Parages échine
74	Parage queue
75	2 Parties d'épaule
76	Couenne

RESPONSABILITE DE L'ABATTOIR	
47	Accident d'abattage
48	Infiltration Hémorragique (avec/sans fracture)
49	Souillures

00	IRAS
01	Tête

PIECES NOBLES			
02	1 Demi-carcasse avec tête	28	2 Pointes (pointe longue ou filet)
03	1 Demi-carcasse sans tête	29	1 Echine
04	1 Quart avant avec épaule	30	1 Partie d'échine
05	1 Quart avant sans épaule	31	2 Echines
06	2 Quarts avant avec épaule	32	2 Parties d'échine
07	2 Quarts avant sans épaule	33	1 Epaule
08	1 Quart arrière	34	1 Palette
09	2 Quarts arrière	35	1 Hanche pointe
10	1 Jambon + pied	36	2 Epaules
11	1 Jambon sans pied	37	2 Palettes
12	1 Grasset	38	2 Hanches pointes
13	1 Partie de jambon	39	1 Coffre
14	1 Hanche	40	1 Partie de coffre
15	2 Jambons + pieds	41	2 Coffres
16	2 Jambons sans pieds	42	2 Parties de coffre
17	2 Grassets	43	1 Jambonneau arrière
18	2 Parties de jambon	44	2 Jambonneaux arrière
19	2 Hanches	60	1 Poitrine
20	1 Rein de porc	61	1 Partie de poitrine
21	1 Longe	62	1 Creux de poitrine sans couenne
22	1 Partie de longe	63	1 Creux de poitrine avec couenne
23	1 Pointe (pointe longue ou filet)	65	2 Poitrines
24		66	2 Parties de poitrine
25	2 Reins de porc	67	2 Creux de poitrine sans couenne
26	2 Longes	68	2 Creux de poitrine avec couenne
27	2 Parties de longe		

MORTS - EUTHANASIES - SAISIES TOTALES	
86	Saisie totale non éviscérée
87	
88	
89	Mort (annoncé transportabilité)
90	Mort (porc chétif -85 kg vif)
91	
92	Saisie sur pied par les services vétérinaires
93	Euthanasie déchargement (transportabilité)
94	Euthanasie déchargement (essoufflement)
95	Euthanasie déchargement (fracture)
96	Mort (accident de transport)
97	Mort transport
98	Mort porcherie
99	Saisie totale

SAISIE EN RESPONSABILITE PARTAGEE	
77	Viande saigneuse
78	Viande cadavérique
79	Abattage d'urgence en agonie
80	Viande congestive ou congestionnée
81	Etat préagonique
82	Viande surmenée
83	M.E.D.
84	A responsabilité partagée

85	Examen laboratoire (porc restant en OBS)
----	--

BASES DE CALCUL SUR LE BORDEREAU

Pesée sans tête - Paiement sur P1 avec plus value de +0.10€/kg	Responsabilité partagée - 50% moyenne du lot
Paiement sur Poids 1 ou moyenne du lot	Paiement sur P2 et -0.18€ / kg restants
Paiement sur P2 sans moins value sur les kg restants	Saisie à la charge de l'éleveur - intégration dans le SPE